



**L'ALTERNANCE
À L'IUT NANCY-CHARLEMAGNE**

La formation en alternance dans l'enseignement supérieur permet aux étudiants d'alterner entre la formation théorique dispensée par l'IUT et une expérience professionnelle en entreprise. Elle s'étale de 1 an à 3 ans selon un calendrier défini (semaines ou journées à l'IUT puis en entreprise selon les parcours de B.U.T.). En tant qu'apprentis, les étudiants bénéficient d'un double statut : salarié et étudiant.

L'IUT Nancy-Charlemagne propose 5 B.U.T. (bachelor universitaire de technologie) en alternance. Le B.U.T. s'obtient en 3 ans.

B.U.T. Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA)

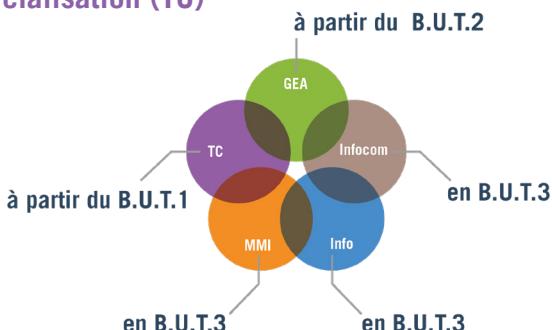
B.U.T. Information-Communication (Infocom)

B.U.T. Informatique (Info)

B.U.T. Métiers du Multimédia et de l'Internet (MMI)

B.U.T. Techniques de Commercialisation (TC)

L'alternance est possible en 1ère, 2ème ou 3ème année selon le B.U.T et/ou le parcours choisi.



LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Régi principalement par le code du travail, il vise à former des jeunes en alternance, avec un objectif de qualification professionnelle, reconnue par un diplôme ou un titre inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).



Public visé : les jeunes de moins de 30 ans (sauf cas particuliers ou sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap)



Entreprises : toutes les entreprises du secteur privé, y compris les associations, ainsi que le secteur public non industriel et commercial (dont les 3 fonctions publiques).



L'étudiant alternant bénéficie des mêmes droits que les autres salariés. La rémunération minimale mensuelle en % du SMIC est fixée en fonction de l'âge et de la progression dans la formation. Le plafond d'exonération des cotisations sociales salariales est de 50 %.

TABLEAU DE RÉMUNÉRATION

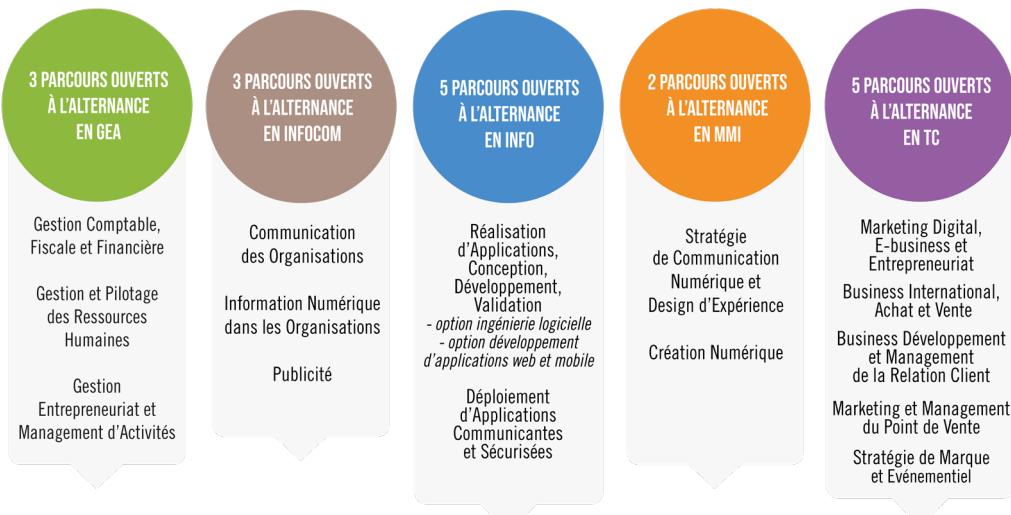
	avant 18 ans	18 - 20 ans	21 - 25 ans	26 ans et plus
1ère année	27 % du Smic	43 % du Smic	53 % du Smic	100 % du Smic
2ème année	39 % du Smic	51 % du Smic	61 % du Smic	100 % du Smic
3ème année	55 % du Smic	67 % du Smic	78 % du Smic	100 % du Smic

Le contrat de professionnalisation

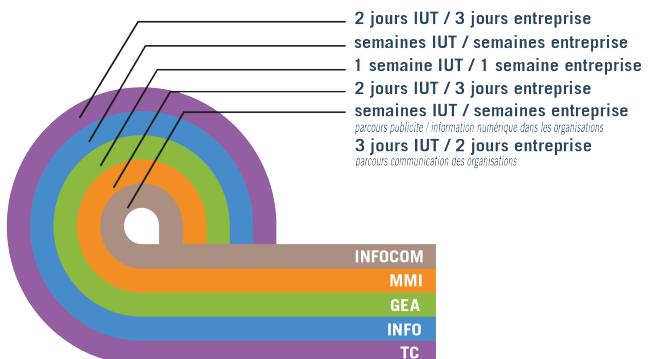
Au même titre que le contrat d'apprentissage, il associe une formation théorique à une formation pratique en entreprise (hors fonction publique). Il n'y pas de limite d'âge.

La rémunération pour les diplômes de l'enseignement supérieur correspond en % du SMIC : 65 % pour les moins de 21 ans / 80 % de 21 à 25 ans / 100 % pour les plus de 26 ans.

15 PARCOURS DE B.U.T OUVERTS À L'ALTERNANCE



LE RYTHME DE L'ALTERNANCE À L'IUT NANCY-CHARLEMAGNE





Pourquoi choisir l'alternance ?

- Obtenir un diplôme
- Pas de frais d'inscription à régler *
- Financer ses études
- Avoir le statut de salarié
- Acquérir une expérience professionnelle
- S'assurer une meilleure insertion professionnelle

* attention : pas de bourse possible lorsque vous êtes étudiant alternant

Vous voulez candidater à l'IUT ?

Sur **parcoursup** (pour le B.U.T. TC 1ère année)

Sur **e-candidat** (pour tous les autres B.U.T.)

Vous avez trouvé une entreprise ?

Une fois que vous êtes admis à l'IUT, faites valider les missions proposées par votre futur employeur au responsable de la formation choisie. Le contrat pourra alors être mis en place.

Vous avez plus de 30 ans ou vous êtes demandeur d'emploi ?

Contactez directement le service alternance de l'IUT pour connaître les possibilités qui s'offrent à vous.

Contact : Michèle RENAUD

iutnc-alternance@univ-lorraine.fr

03 72 74 33 48

IUT Nancy-Charlemagne

2 ter boulevard Charlemagne, 54000 Nancy

Plus d'informations :

